

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

Date de la convocation : 19 août 2024	L'an 2024 Le 26 août à dix-huit heures trente
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Excusés : 4 Absent : 0 Pouvoirs : 4 Votants : 15	Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de Monsieur François GAUDIN, Maire. Étaient présents : AVRILLIER Patrick – BEAUDEAU Philippe – DUMOND Emmanuelle – GAUDIN François – GIGLEUX Serge – LAVIGNE Caroline – LLORIS Séverine – PLOTTIER Bertrand – PONT Jérémie – VIALLET Frank – VIANEY Véronique
OBJET : Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 août 2024	Étaient excusés et représentés par pouvoir : METGE Christophe représenté par François Gaudin GRAVENHORST Tatiana représentée par Frank VIALLET MACHERET Jennifer représentée par Philippe BEAUDEAU DUTHY Dominique représenté par Véronique VIANEY Était Absent : Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales DUMOND Emmanuelle est nommée secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.

Après avoir vérifié que le quorum soit atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 juin 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour suivant :

- Affaires Générales – Bibliothèque – Mise à jour du fond (Désherbage)
- Finances – Budget M57/14 – Décision Modificative n°1
- Finances – Budget M57/14 – Décision Modificative n°2
- Finances – Restaurant Scolaire – Prix des repas au 1er septembre 2024
- Ressources Humaines – Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et modification du tableau des emplois
- Travaux – Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour le projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel et sportif au stade Jean-Baptiste Manzoni
- Travaux – Avenant n°1 au lot 03 – Menuiserie Extérieures Bois et avenant n°1 au lot 13 – Serrurerie pour les travaux du pôle de santé
- Informations
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Finances – Subvention à l'Association de l'Amicale des Pompiers

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

38/2024 – FINANCES – SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'AMICALE DES POMPIERS

Rapporteur : Véronique VIANEY

Madame Véronique VIANEY rappelle la volonté de la municipalité de soutenir les associations en favorisant une logique de financement sur projet plutôt que d'attribuer systématiquement des subventions de fonctionnement.

Elle présente la demande de l'Amicale des Pompiers, organisateur du bal populaire gratuit le 14 septembre prochain à l'EMA. Afin de couvrir une partie des frais à engager, l'Amicale demande une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal, après débats,
Etant membres de l'association de l'Amicale des Pompiers, le pouvoir de Madame Tatiana GRAVENHORST ne sera pas pris en compte pour ce vote, Monsieur Jérémy PONT et Madame Emmanuelle DUMOND, dont le conjoint est également membre de l'association ne prendront pas part au vote,

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

- Décide d'attribuer une subvention de deux cent cinquante euros (250 €),
- Dits que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- Autorise le règlement de la subvention de 250 €.

39/2024 – AFFAIRES GÉNÉRALES – BIBLIOTHÈQUE – MISE À JOUR DU FOND (DÉSHERBAGE)

Rapporteur : Séverine LLORIS

Régulièrement les ouvrages de la bibliothèque sont triés afin de retirer du prêt les plus abimés ou ceux qui ne sont plus lus.

Une liste, présentée par Madame LLORIS, a été établie pour les ouvrages mis au rebut et à sortir du fond pour ce mois d'août 2024.

Le Conseil Municipal, après débats

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la mise à jour du fond de la bibliothèque conformément à la liste ci-jointe.

40/2024 – FINANCES – BUDGET M57/14 – DM1

Rapporteur : François GAUDIN

Le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie d'Albertville a informé la commune de Grésy sur Isère du versement de la taxe d'aménagement, d'un montant de 1 435,60 €, liée au projet de travaux objet d'une déclaration préalable n° DP07312920D5010.

Il s'avère que lesdits travaux n'ont pas été réalisés et que le projet a été abandonné par le pétitionnaire.

Il convient donc de procéder au remboursement de cette somme, en réaffectant le montant de 1 435,60 € du compte 231 au compte 10226 au budget d'investissement.

Après débats, le Conseil Municipal, Madame Caroline LAVIGNE, ayant un lien de parenté avec le pétitionnaire concerné par le remboursement de la taxe d'aménagement, ne prend pas part au vote.

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la réaffectation de la somme de 1 435,60 € du compte 231 au compte 10226 au budget d'investissement,

- Approuve l'ouverture de crédit de dépenses au compte 10226 d'un montant de 1 435,60 €.

41/2024 – FINANCES – BUDGET M57/14 – DM2

Rapporteur : François GAUDIN

Suite aux travaux de la Grand'Rue réalisées et payés en 2023, la dépense a été mandatée sur un compte de tiers. Afin de procéder à l'amortissement, il convient de basculer la somme de 111 470,45 € sur un compte d'écriture d'ordre en dépenses d'investissement 204412/041, et d'équilibré sur le compte d'écriture d'ordre en recettes d'investissement 458201/041.

Suite au vote du budget 2024/M57 par le conseil municipal en date du 25 mars 2024, une erreur a été commise lors de la saisie sur le logiciel comptable. En effet la somme de 111 470,45 € a été affectée sur le compte courant 458201/4582 au lieu du compte d'écriture d'ordre 458201/041.

Le budget primitif 2024 est donc déséquilibré sur le chapitre 041 en investissement : le chapitre dépense D041 est à 115 603,37 € contre 4 132,92 € en chapitre recette R041.

Il convient donc de procéder à la réaffectation de la somme de du 111 470,45 € du compte 458201/4582 au compte 458201/041 au budget d'investissement de la façon suivante :

Comptes	Investissement	
	Diminution	Augmentation
R 458201/4582	111 470.45	
R 458201/041		111 470.45

Après débats, le Conseil Municipal,

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la réaffectation de la somme de 111 470,45 € du compte 458201/4582 au compte 458201/041 au budget d'investissement,
- Approuve l'ouverture de crédit de recette au compte 458201/041 d'un montant de 111 470,45 €.

42/2024 – FINANCES – RESTAURANT SCOLAIRE – PRIX DES REPAS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : François GAUDIN

Monsieur GAUDIN rappelle que le prix du repas de cantine comprend la fourniture du repas, les frais de personnel, l'entretien des locaux et les frais de structure.

Ce service est proposé avec une prise en charge partagée entre les familles et la commune initialement de 50 %. Depuis 2020, la répartition est de 45 % des coûts supportés par les familles et 55 % à la charge de la commune.

Suite à la révision des tarifs de notre prestataire de 3,79 %, le Maire propose d'appliquer à compter du 1er septembre 2024, une augmentation identique et d'augmenter le tarif du repas cantine « classique » de cinq euros et cinquante centimes (5,50 €) à cinq euros et soixante-dix (5,70 €).

Le maire propose de conserver le tarif du repas pour les inscriptions tardives à dix euros (10 €)

D'autre part, Monsieur GAUDIN fait part à l'assemblée de la demande d'une famille pour la mise en place d'un repas végétarien.

Le prestataire peut répondre à cette demande moyennant un coût supplémentaire de 4 centimes par rapport au repas « classique ». Il s'avère que ce type de repas impliquera des contraintes et des manipulations supplémentaires aux différents services communaux.

S'engage un débat sur la mise en place ou non du repas végétarien, et sur la répercussion ou non du coût au vue du delta minime.

Certains élus proposent de répercuter le coût de cette prestation et de fixer le repas à 5,75 €. Ils proposent également de fixer un tarif spécifique au cas où ces demandes se multiplieraient.

Certains élus favorables à la mise en place de repas végétariens expriment leur opposition à la création d'un tarif spécifique pour ce nouveau service. Cette position s'explique pour eux par le fait d'une différence de coût minime pour la fourniture et la gestion des repas et la fin d'un tarif unique pour l'ensemble des enfants (hors inscriptions tardives).

Après débats, le Conseil Municipal,

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Décide de fixer le tarif du repas « classique » à compter du 1^{er} septembre à 5,70 €TTC le repas,
- Décide de conserver le tarif des repas pour les inscriptions tardives à 10 €TTC le repas.

Après débats, le Conseil Municipal,

Pour	14	
Contre	0	
Abstention	1	Véronique VIANEY

- Décide de mettre en place un repas végétarien journalier

Après débats, le Conseil Municipal,

Pour	8	AVRILLIER Patrick, BEAUDEAU Philippe, DUTHY Dominique, GIGLEUX Serge, PONT Jérémy, VIALLET Frank, VIANEY Véronique, MACHERET Jennifer
Contre	5	Caroline LAVIGNE, Tatiana GRAVENHORST, Emmanuelle DUMOND, François GAUDIN, Séverine LLORIS
Abstention	2	Christophe METGE, Bertrand PLOTTIER

- Décide de fixer le tarif du repas végétarien à 5,75 €,
- Dit que règlement sera modifié avec l'ajout du repas végétarien,
- Autorise le Maire ou son représentant à modifier en conséquence et de signer ledit règlement.

43/2024 – RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : François GAUDIN

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Suite à la demande d'un agent souhaitant diminuer son temps de travail dans le cadre d'une retraite personnelle progressive, Monsieur Le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (21h30) à compter du 1er septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (21h30) à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Approuve la modification du tableau des emplois communaux ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

44/2024 – TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL ET SPORTIF AU STADE JEAN-BAPTISTE MANZONI

Rapporteur : *Emmanuelle DUMOND*

Emmanuelle DUMOND rappelle au Conseil municipal le projet d'espace intergénérationnel et sportif au stade Jean-Baptiste Manzoni, qui comporte des aménagements divers en plein air.

Elle rappelle également que ce nouvel espace est projeté sur un terrain situé dans le territoire de la commune voisine de Montailleir, que les communes de Grésy-sur-Isère et de Montailleir sont propriétaires en moitié indivis des parcelles concernées à la fois par le stade existant et par ledit projet, que la Commune de Montailleir est associée au projet tandis que la Commune de Grésy-sur-Isère assure la maîtrise d'ouvrage.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/90 en date du 18/12/2023, approuvant le projet pour un montant des travaux estimé à 555 438 €HT et une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 pour un montant de 224 000 €,

Considérant l'arrêté préfectoral n°2024-0119-DETR -73-44, attribuant une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 72 000 €,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/28 en date du 06/05/2024, approuvant une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 31 518 €,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024/34 en date du 17/06/2024, approuvant une demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre de la programmation LEADER pour un montant de 40 000 €,

Ainsi, il est proposé que la Commune de Grésy-sur-Isère sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la région et du Département, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses d'investissement Estimées	555 438,34€ HT
RECETTES	
Subvention ETAT (DETR)	72 000 €
Subvention Europe (LEADER)	40 000 €
Subvention ANS	31 518 €
Subvention REGION	75 000 €

Subvention Département	75 000 €
<i>Recettes publiques</i>	293 518 €
Participation commune de Montailleur	100 000 €
TOTAL Recettes	393 518 €
DEPENSES	
Autofinancement de la Commune de Grésy-sur-Isère	161 920,34 €

Le Conseil Municipal, après débats

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Demande à la Région une subvention d'un montant de 75 000 € ;
- Demande au Département une subvention d'un montant de 75 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Région et du Département selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Sollicite la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

45/2024 – TRAVAUX – AVENANT N°1 AU LOT 03 – MENUISERIE EXTÉRIEURES BOIS ET AVENANT N°1 AU LOT 13 – SERRURERIE POUR LES TRAVAUX DU PÔLE DE SANTÉ
Rapporteur : Patrick AVRILLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique
Vu la délibération du conseil municipal n°48/2021, en date du 30 août 2021, approuvant le projet de création d'un pôle de santé, et la demande de bénéficiaire du dispositif « petites villes de demain en Savoie » auquel ledit projet est éligible,
Vu la délibération du conseil municipal n°68/2021, en date du 13 décembre 2021, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région,
Vu la décision n°01/2023 en date du 6 janvier 2023 attribuant à GALLOIS Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle de santé pour un montant de 69 700 € H.T,
Vu la décision n°02/2023 en date du 19 juin 2023 autorisant la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle de santé et ajustant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 73 200 € H.T,
Vu la délibération du conseil municipal n°20/2023, en date du 3 avril 2023, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12 octobre 2023 fixant au 3 novembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la création du Pôle de santé de la Commune,
Vu la décision 01/2024 en date du 8 janvier 2024 attribuant aux entreprises les lots 00, 01, 04, 05,06, 07, 08, 09, 11, 12, 13 et déclarant les lots 02, 03, 10 et 14 infructueux,

Vu le nouvel avis d'appel public à la concurrence publié le 16 novembre 2023 fixant au 04 décembre 2023, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la création du Pôle de santé de la Commune,
Vu la décision 02/2024 en date du 12 janvier 2024 attribuant aux entreprises les lots 02, 03, et déclarant les lots 10 et 14 infructueux,

Considérant les travaux liés à l'espace pharmacie et aux contraintes rencontrées lors du chantier, il convient de basculer les travaux de la porte d'entrée prévue au lot 03 (Menuiseries extérieures bois) au lot 13 (serrurerie).

Considérant l'avenant n° 1 au lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS pour les travaux du pôle de santé qui DIMINUE le marché de l'entreprise AP MENUISERIE de la manière suivante :

Montant du marché public initial :
Montant HT : 40 832,60 €
Montant TTC : 48 999,12 €

Montant de l'avenant :
Montant HT : -2 228,00 €
Montant TTC : - 2 673,60 €
% d'écart introduit par l'avenant : -5,4 %

Nouveau montant du marché public
Montant HT : 38 604,60 €
Montant TTC : 46 325,52 €

Considérant l'avenant n° 1 au lot 13 SERRURERIE pour les travaux du pôle de santé qui AUGMENTE le marché de l'entreprise FERRALUX de la manière suivante :

Montant du marché public initial :
Montant HT : 10 654,00 €
Montant TTC : 12 784,80 €

Montant de l'avenant :
Montant HT : 1 920,00 €
Montant TTC : 2 304,60 €
% d'écart introduit par l'avenant : 18 %

Nouveau montant du marché public
Montant HT : 12 574,60 €
Montant TTC : 15 088,80 €

Le Conseil Municipal, après débats

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier, au lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS, pour les travaux du pôle de santé qui DIMINUE le marché de l'entreprise AP MENUISERIE, d'un montant de deux mille deux cent vingt-huit euros (2 228,00 € HT) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier, au lot 13 SERRURERIE pour les travaux du pôle de santé qui AUGMENTE le marché de l'entreprise FERRALUX, d'un montant de mille neuf cent vingt euros (1 920,00 € HT) ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de 2024.

INFORMATION :

- Ramassage des encombrants et de la ferraille le 3ème mardi du mois, sur inscription auprès du secrétariat de mairie.
- Concours des maisons fleuries, sans inscription, avec le passage d'un jury dans l'été.

QUESTIONS DIVERSES :

Animations et manifestations à venir :

- Dimanche 8 septembre 2024 toute la journée exposition de vieilles voitures au lac de Grésy sur Isère.
- Samedi 14 septembre 2024 Bal des Pompiers de Grésy sur Isère / Montailleur à l'EMA.
- Samedi 21 septembre 2024 Forum des associations
ET journée du patrimoine avec la présence des micros-folies (musées numériques).
- Dimanche 29 septembre 2024, vide grenier organisé par les associations du village.
- Samedi 5 octobre 2024 plantation d'un arbre et pose d'un panneau de sensibilisation, en souvenir des familles des donneurs d'organes, en présence de Monsieur Pierre Lemarchal.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 h10

La secrétaire de Séance
Madame Emmanuelle DUMOND

Le Maire
Monsieur François GAUDIN



